



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département de l'économie,
de la formation et de la recherche
3003 Berne

Réf. : 23_COU_4809

Lausanne, le 13 septembre 2023

Consultation fédérale – Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028 (message FRI 2025-2028) : prise de position du Canton de Vaud

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de lui donner la possibilité de se prononcer sur le projet du message FRI 2025-2028. Hébergeant sur son territoire une université cantonale, plusieurs hautes écoles spécialisées (HES) et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), notre Canton porte une lourde responsabilité dans le domaine de la formation tertiaire, de la recherche et de l'innovation.

C'est avec une vive préoccupation que le Gouvernement vaudois a pris connaissance du cadre financier fixé par le Conseil fédéral pour les ressources que la Confédération entend allouer au domaine FRI dans la période considérée. S'il est certes conscient du contexte financier qui se tend pour toutes les collectivités publiques, le Conseil d'Etat déplore néanmoins une décision cruciale dans ce projet de planification financière. Les ressources proposées au titre de subventions aux hautes écoles (universités et HES) ainsi que celles annoncées pour le domaine EPF ne couvriront ni le renchérissement, ni la croissance récente et future des effectifs d'étudiants. Cela concerne plus de 60% des ressources FRI. Tels qu'annoncés en valeur nominale, les taux de croissance annuels des moyens proposés ne permettront pas de garantir le maintien – et encore moins le développement pourtant souhaitable – de la capacité de formation tertiaire et d'innovation de la Suisse au niveau d'excellence souhaité.

Le taux de croissance annoncé de 1,6% pour les universités et les HES apparaît comme un trompe-l'œil. Cette valeur est poussée à la hausse par l'augmentation des contributions d'investissements et participations aux frais locatifs, laquelle s'explique par un ajustement à la baisse de plus de 20% du budget de ces institutions lors de l'année de référence 2024. En réalité, le taux de croissance appliqué aux contributions de base de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est de 1% pour les universités, et de 1,1% pour les HES. Exprimés en valeur nominale, ces taux de croissance correspondraient donc, de facto, à une croissance négative en termes réels des ressources allouées. Pour 2025 par exemple, cela reviendrait à un taux négatif respectivement de 0.2% pour les universités et de 0,1% pour les HES, eu égard au pronostic d'inflation de 1.2%.

Les objectifs financiers annoncés sont synonymes d'un repli inquiétant de la Confédération s'agissant de ses responsabilités envers les hautes écoles. Les autorités vaudoises rappellent que les cantons financent eux-mêmes 80% des dépenses d'éducation et de formation en Suisse. Le Canton de Vaud accorde toujours une priorité élevée à ces dépenses qu'ils considèrent comme des investissements essentiels. En effet, ils contribuent, à terme, au bien-être de notre population et à la réussite économique de la Suisse.

Le Canton de Vaud invite la Confédération à faire face à ses responsabilités dans la formation supérieure. Il importe qu'elle intègre dans la planification FRI 2025-2028 la hausse des dépenses découlant du renchérissement d'une part, et de l'évolution constante des effectifs d'étudiants d'autre part, ceci dans l'esprit des grands principes posés par la LEHE. Le Gouvernement vaudois demande donc une augmentation des taux de croissance annoncés qui s'appliquent aux contributions de base des hautes écoles et des HES, ainsi qu'un relèvement des montants envisagés pour le domaine EPF. Pour garantir la pérennité des prestations de formation et de recherche délivrées jusqu'à présent par les hautes écoles, un taux de croissance de 2,5% en valeur réelle constitue la cible à atteindre. Un effort fédéral inférieur à cette marque entraînerait des conséquences néfastes, tant pour les institutions que pour la population et les entreprises. Les hautes écoles ne seraient en effet plus en mesure de remplir toutes leurs missions et d'atteindre les objectifs ambitieux qui leur sont assignés, en terme tant de formation des spécialistes de niveau tertiaire réclamés par l'économie que d'innovation dont dépendent la vitalité de notre économie et la prospérité de la Suisse.

Tout particulièrement dans la situation de grande tension géopolitique et de crise climatique qui met actuellement sous pression les Etats et leurs économies, la Suisse a besoin d'une capacité renforcée de formation supérieure, de recherche et d'innovation. La place scientifique suisse joue un rôle déterminant pour répondre aux nouveaux défis comme la cybercriminalité, le changement climatique, la transition énergétique ou encore les soins à notre population vieillissante. Pour la période 2010-2020, l'effort fédéral en faveur du domaine FRI atteignait encore +3,4% en moyenne annuelle. Cet effort était même supérieur la décennie précédente. La Suisse n'a jamais eu à regretter ses investissements généreux en faveur du domaine FRI. Le cadre financier proposé, en rupture avec cette approche optimiste, suscite au contraire de l'incompréhension et soulève de vives inquiétudes.

Le besoin de continuité est encore plus nécessaire dans le contexte péjoré par l'absence durable de solution politique permettant à la Suisse de redevenir un pays pleinement associé aux programmes européens de recherche Horizon. A ce sujet, le Conseil d'Etat invite le Conseil fédéral à exprimer dans le message FRI avec la plus grande clarté que l'association pleine et entière de la Suisse à Horizon reste un de ses objectifs prioritaires, et qu'il est déterminé à garantir durablement à la place scientifique helvétique les moyens nécessaires à son arrimage à la recherche européenne, via des moyens séparés des ressources planifiées dans le message FRI.

S'agissant du soutien fédéral à l'innovation, le Conseil d'Etat vaudois salue l'effort solide annoncé. Si le modèle de soutien au Parc suisse de l'innovation, qui crée un environnement favorable au développement des start up, est à saluer, le Canton de Vaud souligne l'impossibilité pour les sites et parcs d'atteindre l'autonomie financière en

raison de l'obligation qui leur est faite de financer des prestations d'intérêt public. En particulier, les coûts engendrés par l'obligation de garantir des surfaces de réserve devraient à l'avenir être financés par la Confédération, soit un effort supplémentaire annuel estimé à 4,5 millions de CHF.

En conclusion, le Conseil d'Etat souligne que la matière grise constitue toujours la matière première la plus importante de la Suisse et conditionne sa prospérité. Cela justifie que la Confédération renforce encore, à un niveau élevé, son soutien à la recherche et à l'innovation. Mais la condition préalable est de maintenir des hautes écoles fortes et compétitives. Cette condition cadre à garantir ne saurait s'accommoder d'un frein de la Confédération à son engagement en faveur des hautes écoles. Le Canton de Vaud attend donc du Conseil fédéral que le message FRI 2025-2028 leur garantisse d'ambitieuses contributions de base. Cette stabilité est la condition pour garantir et développer leurs prestations de formation, de recherche et d'innovation à un niveau jugé excellent en comparaison internationale.

Le Canton de Vaud ne pourra pas prendre le relais du report de charges sur les cantons que le projet de message FRI annonce explicitement. La Confédération et les cantons doivent rester solidaires d'un système de financement de la formation tertiaire qui a fait ses preuves et a contribué de manière déterminante à la prospérité de la Suisse.

En vous remerciant de l'attention que votre département portera à notre prise de position complétée par les réponses détaillées au questionnaire, ci-joint, qu'il lui a soumis par votre département et en vous priant de les prendre en considération dans le message FRI 2025-2028, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER a.i.



François Vodoz

Annexe

- Questionnaire complété

Copies

- M. Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)
- Mme Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)